



ZONE : A-5603

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES						
CLASSES D'USAGES PERMIS						
CLASSES D'USAGES PERMISES	H : HABITATION					
	H-1 : Unifamiliale	•				
	H-2 : Bifamiliale					
	H-3 : Trifamiliale					
	H-4 : Multifamiliale (4 à 8 logements)					
	H-5 : Multifamiliale (9 à 12 logements)					
	H-6 : Multifamiliale (13 logements et +)					
	H-7 : Habitation mobile					
	H-8 : Habitation collective					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de voisinage					
	C-2 : Commerce local					
	C-3 : Bureau					
	C-4 : Commerce artériel léger	•				
	C-5 : Commerce artériel lourd					
	C-6 : Commerce de services pétroliers					
	C-7 : Commerce lié à la construction					
	C-8 : Commerce de vente en gros					
	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie de prestige					
	I-2 : Industrie légère					
	I-3 : Industrie semi-lourde					
	I-4 : Industrie lourde					
	I-5 : Industrie de l'extraction					
	P : COMMUNAUTAIRE ET UTILITÉ PUBLIQUE					
	P-1 : Communautaire institutionnel et administratif					
	P-2 : Communautaire récréatif					
	P-3 : Utilité publique légère					
	P-4 : Utilité publique lourde					
	P-5 : Utilité publique liée à la télécommunication					
	A : AGRICOLE					
	A-1 : Culture du sol			•		
	A-2 : Élevage				•	
	A-3 : Foresterie et sylviculture					•
	A-4 : Activité de chasse et de pêche					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
NORMES SPÉCIFIQUES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•	•	•	•	•
	Jumelée					
	Contiguë					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	1
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	2	2
	Hauteur maximale (m)	11	11			
	Superficie d'implantation minimale (m²)	65	65			
	Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
	MARGES					
	Avant minimale (m)	10 (3)	10 (3)	10	10	10
	Latérale minimale (m)	1.5	5	5	5	5
	Latérales totales minimales (m)	3	10	10	10	10
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10	10
	RAPPORTS					
	Nombre de logements/bâtiment maximal	1	1			
	Nombre de logements/terrain maximal (log./ha)					
	Espace bâti/terrain minimal (%)					
	Espace bâti/terrain maximal (%)	15	15			
LOTISSEMENT						
TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	50	50			
	Profondeur minimale (m)					
	Superficie minimale (m²)	3000	3000			
DIVERS						
	PIIA					
	PAE					
	Usages conditionnels					
	Affichage					
	Notes particulières	(1)(4)	(1)	(1)	(1)	(1)
NOTES					Amendements	
(1) Articles 1141 et 1494.1 (2) 5833.1 (3) L'article 100 ne s'applique pas. (4) Malgré toute disposition à ce contraire, les constructions accessoires et les bâtiments principaux sont autorisés en bordure d'un chemin privé.					No. Régl.	Date
					4412-1	2013.07.03
					5002-1	2018.08.15
					5159	2020.03.11
NOTE: Les dispositions relatives aux marges avant inscrites au chapitre 4 concernant la moyenne des marges s'appliquent à moins d'indication contraire.						